



DECLARATION APRES 3 ANS DE DISPARITION FORCEE DE JEAN BIGIRIMANA

L'inertie de la justice burundaise après la disparition de Jean BIGIRIMANA est un véritable déni de justice

Ce 22 juillet 2019, est une triste date pour les défenseurs des droits de l'homme et la famille des journalistes burundais. Elle nous rappelle la disparition forcée de Jean BIGIRIMANA, journaliste au groupe de presse IWACU.

C'est le 22 juillet 2016, que le journaliste Jean BIGIRIMANA aurait été enlevé par les agents du service national de renseignement « SNR » sur la route Bugarama en province de Muramvya. Dès lors, le groupe de presse IWACU, son employeur, s'est constitué en partie civile en introduisant la plainte contre la personne X et a tout fait pour aider la justice à trouver la vérité mais en vain.

Rappelons que le groupe de presse IWACU a conduit la police à deux cadavres en décomposition repêchés dans la rivière Mubarazi, l'un décapité et l'autre coincé entre de grosses pierres mais ils ont été enterrés avant leur identification. Elle a refusé de procéder aux tests ADN et à l'autopsie pourtant demandés : La justice burundaise avait exprimé son intention d'ouvrir une enquête, mais aucun rapport n'a été publié depuis 3 ans. Curieusement, l'agent du SNR dont les appels téléphoniques avec Jean BIGIRIMANA ont été enregistrés juste avant sa disparition aurait, lui aussi, été porté disparu par la suite.

Un autre point troublant est que l'épouse de Jean Bigirimana et ses enfants ont été contraints de s'exiler suite aux menaces de morts l'interdisant de s'exprimer sur la disparition de son mari.

A cet effet, la coalition des défenseurs des droits de l'homme « CBDDH »:

1. Dénonce le déni de justice résultant de l'inertie de l'appareil judiciaire dans le traitement de l'affaire relative à la disparition forcée de Jean BIGIRIMANA ;
2. Demande encore une fois à la justice burundaise de mener une enquête impartiale sur la disparition de Jean BIGIRIMANA pour que les auteurs soient punis conformément à la loi ;
3. Exprime sa sympathie à la famille du disparu et à la famille des journalistes ;
4. Encourage le Groupe de presse IWACU à persister dans la demande de la vérité sur la disparition de Jean BIGIRIMANA.

Au Gouvernement du Burundi, la CBDDH demande:

1. De garantir l'indépendance reconnue par la loi à l'appareil judiciaire afin de lutter contre l'impunité au Burundi ;
2. De garantir la liberté de la presse et le droit à l'information par une protection adéquate des journalistes et des média.

Fait le 22 juillet 2019.

Pour la CBDDH,

Vital NSHIMIRIMANA

Président